

Conditions d'utilisation de l'espace Petites annonces Baby-sitting

- art. 1.** La consultation et l'affichage des petites annonces baby-sitting sont gratuits.
- art. 2.** Les annonces sont réservées aux particuliers.
- art. 3.** Ce service a pour but de créer du lien social et faciliter vos recherches de baby-sitting.
- art. 4.** Pour faciliter ce lien, le Bureau Information Jeunesse met à la disposition des parents et des jeunes un panneau d'affichage dédié aux annonces baby-sitting et utilisable dans le cadre des conditions d'utilisation définies dans ce document.
- art. 5.** Le baby-sitter ou son tuteur légal pour les mineurs, ainsi que les parents, doivent se conformer aux dispositions suivantes :
- 5.1. Une charte des « conditions d'utilisation ... » est portée à la connaissance du public. Elle doit être signée par chaque utilisateur (l'annonceur). Un original est conservé par SIJ et un exemplaire est remis à l'annonceur.
 - 5.2. Chaque annonceur doit remplir une ou des fiches annonce type, qui lui seront remises par la structure d'accueil.
 - 5.3. Les annonces des parents sont de couleur rose, les annonces des baby-sitters sont de couleur jaune et sont numérotées par Suresnes Information Jeunesse.
 - 5.4. Les baby-sitters de moins de 18 ans doivent faire signer une autorisation parentale.
 - 5.5. Les annonces restent affichées 3 semaines et seront automatiquement retirées à la fin de ces 3 semaines, sauf en cas de demande de prolongement de l'annonceur.
- art. 6.** Les baby-sitters et les parents s'engagent à la mise à jour de leur annonce et informent Suresnes Information Jeunesse dès que celle-ci est pourvue.
- art. 7.** Les informations communiquées par l'annonceur (notamment les numéros de téléphone, adresses physiques, adresse email, textes des annonces) sont : soit les siennes, soit celle d'une personne pour le compte de laquelle il agit, avec son autorisation expresse.
- art. 8.** Il appartient autant à l'employé qu'à l'employeur de se conformer à toutes les dispositions relatives au code du travail.
- art. 9.** La responsabilité de Suresnes Information Jeunesse et de la Ville de Suresnes ne peut être engagée sur les mises en relation qui résultent de ce service petites annonces baby-sitting. Les personnes sont employées sous l'entière responsabilité de leur employeur. Suresnes Information Jeunesse et la ville de Suresnes n'offrent aucune garantie concernant les employeurs ou les employés.
- art. 10.** Suresnes Information Jeunesse et de la Ville de Suresnes déclinent toute responsabilité en cas d'interruption temporaire ou définitive de ce service, quelle que soit la raison de l'interruption.

Fait à Suresnes, le

Nom, Prénom

Signature suivie de la mention « *lu et approuvé* »